

Séance de clôture CECA  
Intervention de Madame Lydie Polfer, Ministre des Affaires Etrangères

Luxembourg, le 27 juin 2002

Altesses Royales,  
Mesdames,  
Messieurs,

Nous voici réunis pour célébrer le 50<sup>ème</sup> anniversaire d'un événement historique particulièrement important pour le devenir de notre continent comme pour celui du Luxembourg. Nous commémorons en effet une des plus grandes réussites de nos nations: la victoire sur les rivalités séculaires qui, à intervalles réguliers, plongeait nos patries dans des guerres fratricides au profit d'une ère nouvelle faite de coopération et de solidarité. La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, cette première communauté d'intérêts concrets a été le point de départ d'une méthode d'intégration particulièrement fructueuse et la concrétisation de la vision révolutionnaire de Robert Schuman. L'adhésion du Luxembourg était d'autant plus significative alors qu'elle signifiait de fédérer les bases mêmes de notre richesse nationale.

Altesses Royales, Votre présence parmi nous aujourd'hui souligne l'importance que revêt le traité de la CECA pour l'évolution de notre pays et de notre continent. Elle témoigne aussi de l'engagement sous faille du Luxembourg pour l'unification européenne et de Votre attachement à cette ambition commune à tant d'Européens. Soyez-en chaleureusement remerciées.

Si Robert Schuman avait réussi à rassembler l'Europe le 9 mai 1950 autour d'une vision porteuse et d'une stratégie claire, le traité CECA nous a fourni les moyens pragmatiques, praticables et réalistes pour donner corps à cette grande vision et pour concrétiser l'idéalisme de tous ceux qui rêvaient l'Europe.

Il est utile, en ces circonstances, de rappeler dans quel contexte le traité de la CECA a vu le jour. A ce moment, au cœur de la guerre froide, alors que les blessures du — plus tragique conflit que notre continent avait connu, étaient encore loin d'être

refermées, les Pères fondateurs, tout comme les délégations réunies autour de la table de négociation, ont été capables de faire preuve de clairvoyance et de courage. Il leur était demandé de tourner la page sur un passé fait de haine, de méfiance et de rancunes pour construire un monde meilleur. Ce faisant, ils ont accompli un acte de foi dans la valeur de l'homme et dans sa capacité à tirer les leçons des erreurs commises pour éviter qu'elles ne se reproduisent.

Depuis lors, l'Europe a changé.

Ses institutions, ses femmes, ses hommes ne sont plus les mêmes. Nous vivons aujourd'hui la plus longue période de paix et de prospérité de notre histoire. Plus encore, notre continent s'apprête à embrasser tout entier l'inspiration et l'aspiration inscrites dans ce premier traité fondateur d'une Europe nouvelle. Un texte qui mettait en œuvre un engrenage d'un genre nouveau, visant la création d'une véritable communauté de destin entre partenaires égaux en droits et en devoirs.

Depuis, des générations d'hommes et de femmes politiques se sont efforcés de parfaire l'œuvre initiée par cet « acte de naissance » de la construction européenne. Qu'il me soit permis aujourd'hui et en ce moment d'avoir une pensée émue pour M. Pierre Werner, Européen convaincu de la première heure, qui a tant œuvré pour concevoir et contribuer à bâtir les étapes ultérieures du processus initié par le traité de la CECA. Sa disparition nous laisse orphelins d'un des grands architectes de l'unification européenne. Nous garderons de lui le souvenir d'un homme d'Etat clairvoyant, capable d'anticiper les évolutions nécessaires de l'unification européenne.

Si l'Europe a évolué grâce à l'action des Pères fondateurs et de tous ceux qui ont repris le flambeau, l'honnêteté intellectuelle exige que nous reconnaissions que tout ce qui fait le succès de l'Europe d'aujourd'hui et de la méthode communautaire est déjà conçu dans le traité CECA. A la simple coopération intergouvernementale entre Etats souverains celui-ci substituait en effet un système institutionnel totalement nouveau, basé sur le dialogue équilibré et démocratique entre Etats-membres, conduit au Conseil des Ministres, une Assemblée parlementaire et une

Haute Autorité, préfiguration de l'actuel Parlement européen et de la Commission et une Cour de Justice.

Le contrôle parlementaire était institué dès le départ, ce qui était, et reste par ailleurs, sans précédent dans aucune organisation internationale. L'arbitrage d'une Cour de Justice disposant d'un pouvoir de juridiction directe et la création de ressources propres à la place de contributions nationales confirment l'originalité et l'efficacité de ce système qui s'est pérennisé pour les traités successifs de Rome, de Maastricht, d'Amsterdam et de Nice.

Appliquée dans des domaines limités, mais essentiels, aux industries du charbon et de l'acier considérés à raison comme le nerf de la guerre, la méthode communautaire avait dès son origine vocation à une extension progressive vers d'autres domaines de souveraineté.

La vraie valeur du traité CECA repose finalement sur la perspective d'avenir qu'il proposait aux Européens, sur le but ultime qu'il entendait réaliser.

Pour cette raison, la célébration d'aujourd'hui ne marque pas la fin d'une évolution. L'esprit fondateur de la CECA n'entendait jamais se limiter à une entreprise purement économique. Il ne devait pas instituer un simple forum industriel ou économique. Il appelait au contraire de ses vœux une union politique – véritable communauté de destin – entre les Etats, les peuples et les nations de l'Europe.

D'ailleurs, le préambule du traité l'énonce clairement. La fusion des intérêts économiques devra fonder « les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes, et jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé ».

Voilà tout un programme mais aussi toute une méthode.

Les temps ont certes changé , mais l'aspiration demeure : faire de l'Europe unie un facteur de paix et de progrès, maintenir les efforts créateurs à la mesure des dangers qui nous menacent.

Que pèserait aujourd'hui au cœur du processus de globalisation, une Europe qui n'aurait pas été en mesure de traduire dans les faits les solidarités et les valeurs essentielles qui nous unissent.

Le traité de la CECA, au moment de son expiration, n'a rien perdu de son actualité ni de sa valeur exemplaire pour notre action future. Avec ses successeurs qui eux ne connaissent plus de limite d'application dans le temps, il nous a assuré le bien le plus précieux auquel puissent aspirer tous les hommes ( et toutes les femmes ) de bonne volonté : La Paix dans la liberté.

Les commémorations comme celle d'aujourd'hui ne sont pas seulement l'occasion de témoigner du passé: elles doivent aussi accorder une place à nos ambitions et à nos espoirs pour l'avenir en tirant du passé des enseignements valables pour le présent et pour l'avenir.

Parfaire la réunification de l'Europe, concilier la géographie avec l'histoire tourmenté du continent, constitue en effet notre devoir historique en ce début du 3ème millénaire.

Réaliser la grande Europe sans défaire les acquis d'un demi siècle de solidarités concrètes et d'intégrations successives, voilà l'ambition qui doit nous animer à présent.

Alors que se profile le plus grand élargissement que l'Union ait connu, il n'est certainement pas inutile de revenir aux sources pour irriguer et enrichir le débat sur l'Europe de demain. Les mutations intervenues sous le signe de la mondialisation ou encore d'un progrès technologique bouleversant ne peuvent fournir d'argument valable pour conclure que le modèle communautaire tel que conçu pour la première fois par les auteurs du traité CECA soit dépassé ou ait atteint ses limites.

Cet acte fondateur visait aussi à réaliser une Europe puissante et généreuse à la fois, capable de relever les défis résultant de la fédération des Etats comme de la coalition des hommes.